

LIVRET DES Bénévoles DES



www.csfidesiens.org
contact@csfidesiens.fr

Gravière
18 avenue de Limburg
Sainte Foy-Lès-Lyon
04 78 59 63 18
graviere@csfidesiens.fr

Neyrard
15 rue Deshay
Sainte Foy-Lès-Lyon
04 78 59 12 65
neyrard@csfidesiens.fr



Mot du président, Gérard Desroches

Cher (e) bénévole,
C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS VOUS ACCUEILLONS PARMI NOUS. Ce livret a été conçu pour faciliter votre accueil au sein de l'association. Vous y trouverez les informations principales sur notre philosophie et notre fonctionnement. Nous vous remercions d'avoir accepté de mettre vos compétences au service de notre Association et de consacrer une partie de votre temps au développement de l'activité que vous avez choisie. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour faciliter votre engagement et vous permettre d'accomplir votre projet de bénévolat en toute convivialité et dans le respect des valeurs auxquelles vous et nous croyons : Solidarité, responsabilité et engagement, tolérance et ouverture.

Bienvenue

GERARD DESROCHES
PRESIDENT



1. VOTRE ASSOCIATION : Les Centres Sociaux Fidésiens

Les «Centres Sociaux Fidésiens» sont une association de loi 1901, issue du regroupement du Centre Social et Familial du Neyrard et du Centre Socioculturel de la Gravière de Beaunant.

Son Objet :

L'association se donne les buts suivants :

- Mettre en œuvre un projet d'action globale permettant d'accompagner et de soutenir l'ensemble des personnes et notamment celles en difficulté,
- Représenter et défendre les intérêts des familles, leurs membres et toute personne auprès des pouvoirs publics,
- Proposer des services et des activités de proximité ouverts à tous, qui développent le lien social, la citoyenneté, la rencontre des cultures et des générations, qui accompagnent les initiatives et les projets en soutenant la vie associative et en favorisant les réseaux de partenaires et qui tendent vers un développement local intégrant le social et l'économique,
- Gérer des sites d'accueil et d'écoute ouverts à toute personne de leur zone d'influence.

Ses Missions :

- Répondre aux besoins des habitants.
- Faire des centres sociaux des lieux d'expressions et de dynamisation.
- Favoriser la mixité sociale et les échanges intergénérationnels.

Ses valeurs :

Nos valeurs sont la Solidarité, la Responsabilité, l'Engagement, la Tolérance et l'Ouverture. Les activités sont ouvertes à tous, sans distinction de sexe, d'âge ou d'appartenance culturelle ou culturelle.

Ses affiliations :

Fédération des centres sociaux de France et du Rhône



Ses Agréments :

- 2 Agréments Centre social par la Caisse d'Allocation Familiale
- 2 Agréments animation Collectif famille par la Caisse d'Allocation Familiale
- 3 Agréments établissement d'accueil du Jeune enfants
- 3 Agréments accueil de loisirs

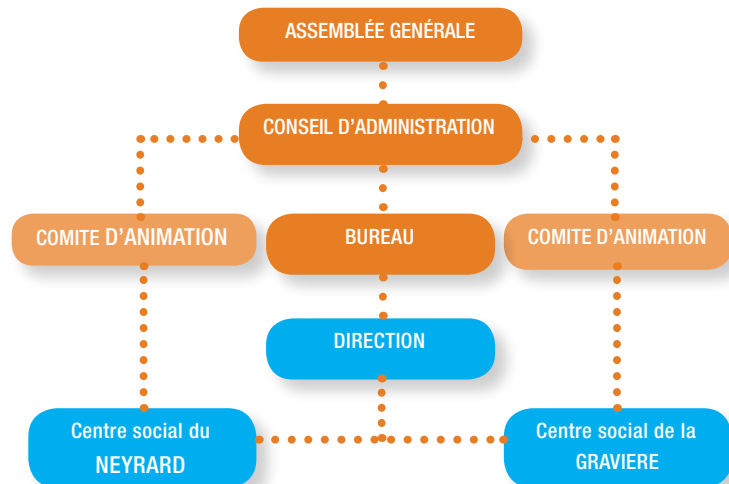
Ses financeurs :

- La ville, la CAF et le conseil général

Son Organigramme:

L'organigramme des Centres Sociaux Fidésiens présente une seule structure associative avec un Conseil d'Administration élu par une Assemblée Générale de l'ensemble des adhérents, qui administre les deux centres sociaux par l'intermédiaire d'un pôle de direction.

Dans chaque centre, un comité d'Animation est mis en place



Son conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 21 membres, on y trouve plusieurs collèges.

Le Conseil d'administration

- a la responsabilité politique, juridique et financière de l'Association.
- est le garant des valeurs et du projet de l'Association. La mise en œuvre de ce projet se fait en collaboration avec l'équipe des professionnels et des bénévoles.
- élit chaque année son président et son bureau.
- Valide le budget ;

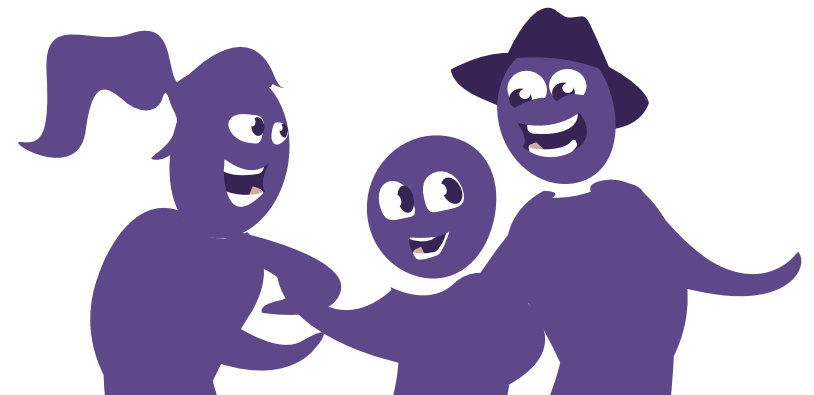
Ses comités d'animation

La mise en place d'un comité d'Animation dans chacun des centres a pour objet d'assurer que les choix dans la politique d'animation des centres seront bien conformes aux besoins et aux réalités locales.

Un comité d'Animation est créé au niveau de chacune des structures. Il comprend d'une part des adhérents au minimum des 2/3 des participants et d'autre part des salariés volontaires des différents services ou activités. Le directeur participe aux Comités d'Animation.

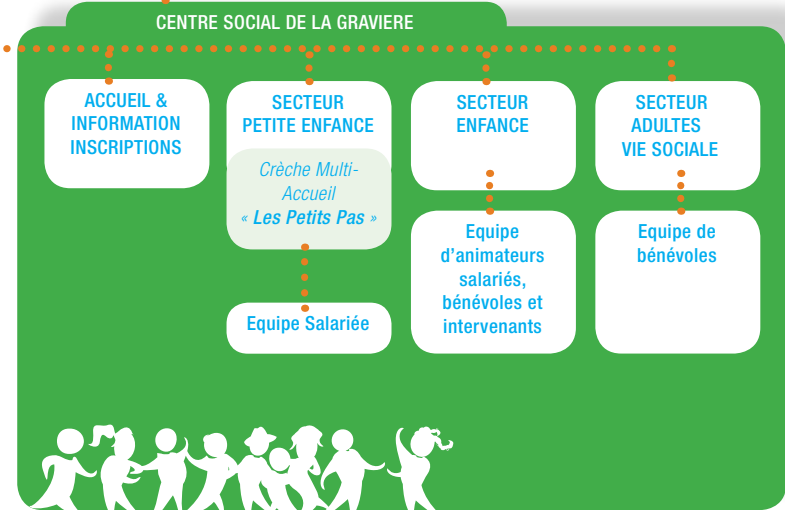
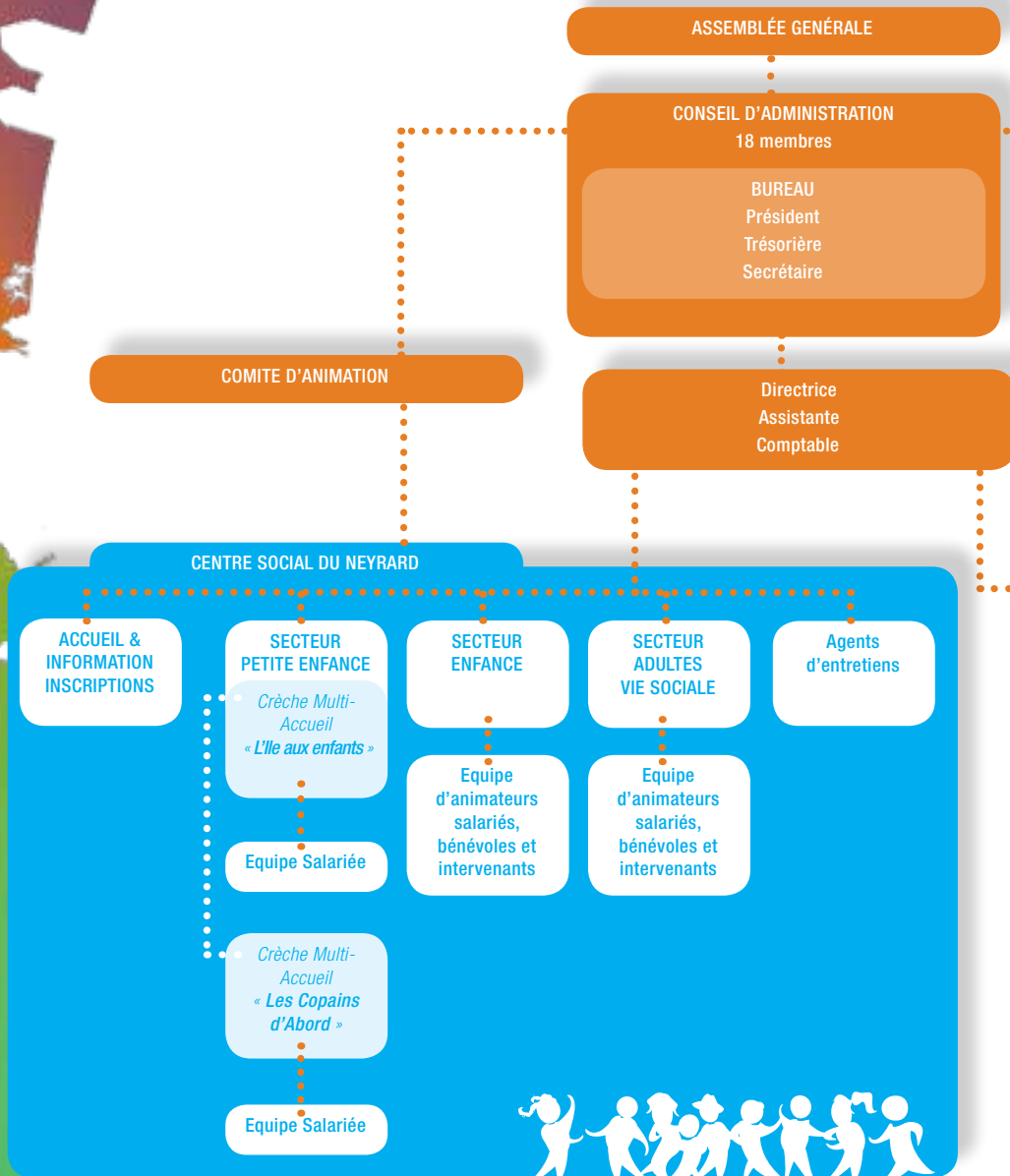
Le comité d'animation est le lien entre Conseil d'Administration et adhérents de chaque structure. Son rôle est :

- associer de façon effective les usagers à la vie du centre
- choisir et présenter des candidats à l'élection des membres du Conseil d'Administration
- présenter au Conseil d'Administration des propositions relatives aux activités répondant aux besoins du quartier
- se préoccuper de l'adéquation de la mission du centre social et des activités et services.



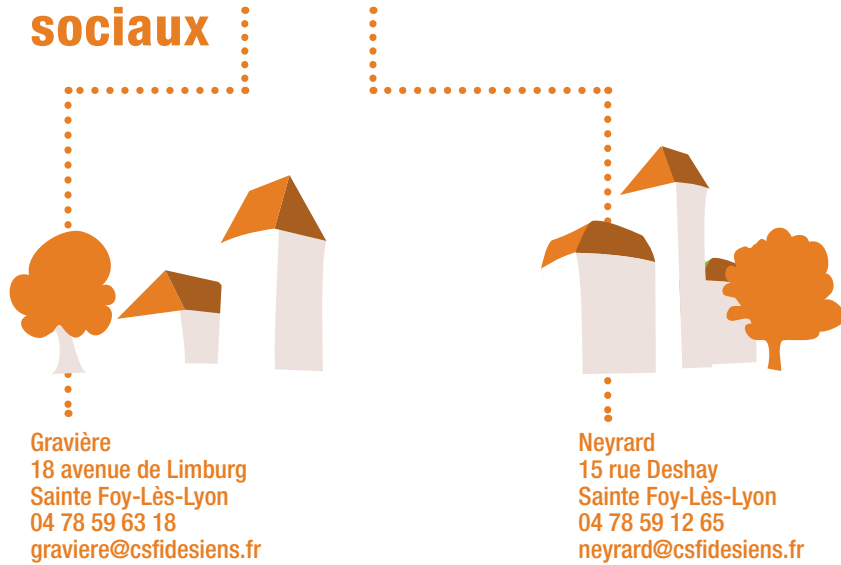


Son équipe de professionnels et de bénévoles



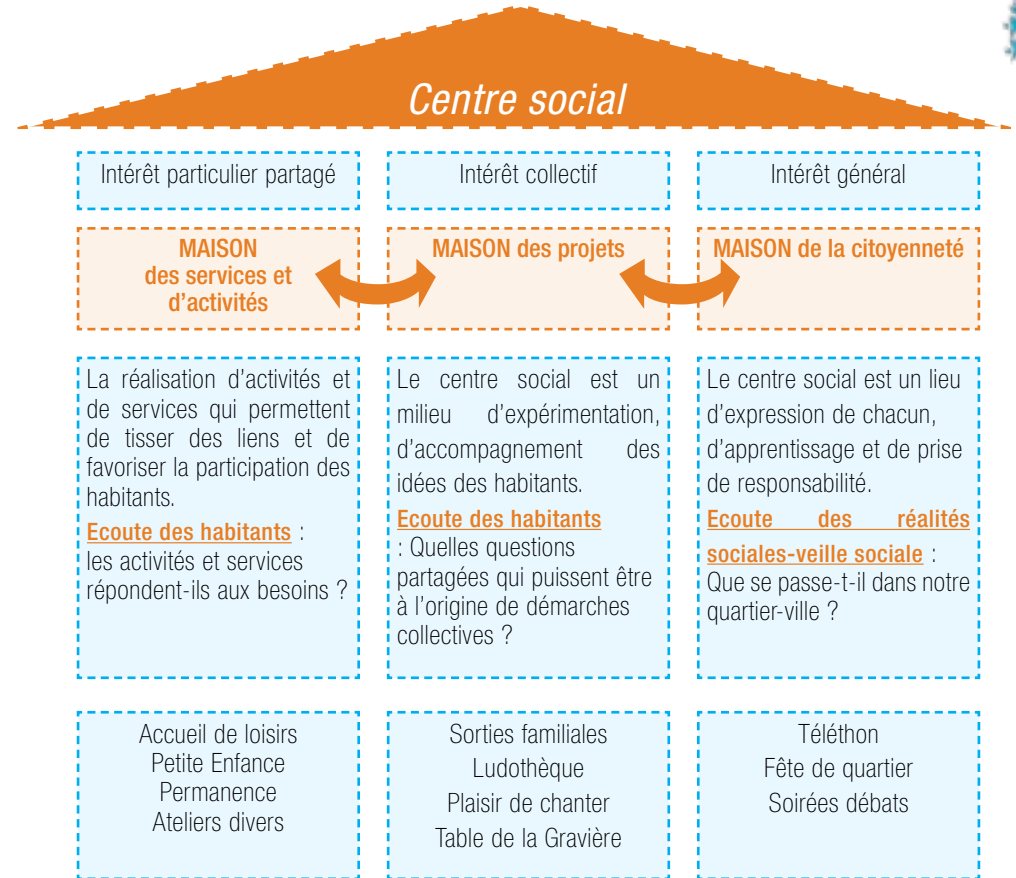


2. VOTRE CENTRE SOCIAL : Une association deux centres sociaux



Qu'est-ce qu'un centre social ?

Extrait de la Charte fédérale des Centres Sociaux et Socioculturels de France
« Les Centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans des conventions de partenariat. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public. Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe. »



Ses actions :

les actions des centres sociaux fidésiens pour les différents publics sont consultables soit sur le site www.csfidesiens.org, soit sur les livrets d'activités disponibles dans les centres sociaux fidésiens.



www.csfidesiens.org

ou livrets activités





3. ÊTRE BENEVOLE

Définition

Si on se réfère aux définitions du dictionnaire Robert : "Le bénévole est un bienveillant" et du Conseil économique et social : "Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial".

Le bénévolat est donc un don de temps librement consenti et gratuit.

Un des principes de fonctionnement des centres sociaux est le travail associé de salariés et de bénévoles. Par essence, le bénévolat est au cœur des centres sociaux associatifs, sans bénévole... pas de centres sociaux !

A chacun son engagement:

Les formes d'engagements bénévoles sont très diverses. Elles varient selon les envies et les compétences des bénévoles mais aussi en fonction de leurs disponibilités. Bien qu'il y ait des activités sociales régulières, nous sommes ouverts à toutes activités atypiques. Toute proposition est la bienvenue.

Vous souhaitez créer votre propre activité, vous souhaitez intégrer une équipe déjà constituée, vous avez du temps mais pas régulièrement. Nous sommes à votre écoute.

Etre Bénévoles auprès d'adultes:

- Accueil
- Ecrivain public
- Atelier artistique, manuel ou culturel
- Informatique
- Atelier Cuisine, jardinage
- Sortie culturelle...

Etre Bénévoles auprès d'enfants:

- Accompagnement à la vie scolaire
- Atelier artistique, manuel ou culturel
- Accompagnement de projets
- Centre de loisirs
- Jardinage

Etre Bénévoles inter centre :

- Bricolage
- Aide à la préparation des fêtes...
- Distribution des tracts
- Affichage
- Et toute autre activité

Etre Bénévoles auprès des familles :

- Sorties Familiales
- Atelier Parents-enfants
- Soirée à thème
- Divers ateliers

Etre Administrateur de l'association :

- occupé une fonction politique, être garant du projet et de la gestion associatifs



Pour toutes ces missions des fiches détaillées sont disponibles aux accueils des Centres Sociaux !





Accueil du bénévole

L'association a mis en place une procédure d'accueil des bénévoles :

Dans un premier temps la personne souhaitant s'impliquer au sein de l'association est reçue par la directrice de l'association ou l'animatrice vie sociale. Ce premier entretien permet de présenter les Centres Sociaux, ses valeurs, son projet, son organisation et ses activités, puis d'échanger avec la personne sur ses souhaits d'investissements, ses centres d'intérêts et sa disponibilité.

A l'issue de cet entretien, le futur bénévole est ;

- Soit orienté vers une activité existante
- Soit accompagné vers la mise en œuvre d'une nouvelle action correspondant au projet de l'association et aux besoins des habitants
- Soit orienté vers une autre association

Un référent salarié ou bénévole est déterminé pour accompagner le futur bénévole.

Une seconde rencontre aura lieu avec ce référent afin de présenter l'action, sa démarche pédagogique, son fonctionnement et de déterminer l'investissement du futur bénévole. Après une période d'observation, la personne s'engagera définitivement comme bénévole de l'association après acceptation de la charte du bénévolat.

Accompagnement du bénévole

- Accompagnement formateur d'un référent salarié ou bénévole
- Temps d'échange par activité
- Rencontre annuelle inter action
- Proposition de formation.
- En aucun cas l'engagement bénévole ne donnera un accès privilégié en cas de vacance de poste salarié ou d'ouverture de nouveaux postes.



Charte du bénévolat

Les activités de l'association «Les Centres Sociaux Fidésiens» fonctionnent grâce à la collaboration de personnels salariés et bénévoles qui ensemble mettent en œuvre le projet de l'association. Les relations entre l'association et les bénévoles sont régies par un engagement mutuel dont les termes sont définis dans la charte :



UN ENGAGEMENT RECIPROQUE

L'association s'engage à :

- Informer le bénévole sur les objectifs du centre, son organisation et son fonctionnement.
- Communiquer régulièrement au bénévole les informations sur la vie du centre
- Désigner une personne référente.
- Accueillir le bénévole comme un collaborateur à part entière, l'accompagner et lui permettre de participer à l'évolution de son activité.
- Proposer des sessions de formation au bénévole afin d'accroître ses compétences
- Assurer une couverture de la personne au titre de la responsabilité civile pendant son activité dans le centre.



LE BENEVOLE s'engage à :

- Accepter les valeurs, les objectifs et la démarche pédagogique de l'association
- Clairement exprimer ses compétences et ses limites.
- Etre présent de façon régulière et prévenir en cas d'absence
- Faire preuve de discrétion
- Travailler en équipe avec salariés et bénévoles
- Suivre les séances de préparation, de bilan et de formation concernant l'activité dans laquelle il s'investit.



Gravière

18 avenue de Limburg
Sainte Foy-Lès-Lyon
04 78 59 63 18
graviere@csfidesiens.fr



Neyrard

15 rue Deshay
Sainte Foy-Lès-Lyon
04 78 59 12 65
neyrard@csfidesiens.fr

www.csfidesiens.org
contact@csfidesiens.fr

